

# Le Maillon



# Janvier

## Mot de la direction

Chers parents,

En ce début d'année 2023, je vous souhaite une année remplie de petits bonheurs, de santé et d'amour.

Voici les nouvelles importantes pour le mois de janvier.

Bonne lecture !



Direction

## Conseil d'établissement

Le prochain conseil d'établissement aura lieu le 15 février à 19 h à l'école du Chêne.

## Tarif pour les dîneurs

Vous recevrez bientôt la facture pour la deuxième partie de la surveillance du dîner. Si vous devez des sommes d'argent à l'école provenant des années antérieures, nous les inclurons dans votre facture. Nous vous demandons de bien vouloir régler le tout **avant le 27 janvier 2023**. Il est important de considérer que la première facture doit être payée pour avoir le droit au service du midi pour la deuxième partie de l'année. En cas de besoin, vous pouvez contacter la direction pour prendre les arrangements nécessaires et étaler vos paiements.

Pour ceux qui ont choisi d'être dîneurs occasionnels, la carte de 10 midis est vendue au coût de 35\$ et celle de 20 midis au coût de 70\$.

## SOMMAIRE

Mot de la direction

Conseil d'établissement

Tarif pour les dîneurs

Voyage et absence de votre enfant

Période d'inscription

En cas de tempête

## Voyage et absence de votre enfant

Lorsque vous prenez la décision de faire un voyage avec votre enfant pendant les journées de classe, il n'est pas possible pour les enseignants reprendre tout ce qui a été enseigné. Si vous prévoyez partir en voyage, nous vous invitons à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant. À votre retour, ce dernier pourra vous informer de ce qui a été fait en classe.

## Période d'inscription

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 se dérouleront entre le 30 janvier et le 10 février 2023. Il est important de respecter les dates et le délai. Vous recevrez un courriel pour renouveler l'inscription de votre enfant par Internet.

Pour les nouveaux « futurs » élèves 2023-2024 qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou le préscolaire 5 ans, les parents doivent appeler à l'école et parler à la secrétaire pour prendre rendez-vous. Vous pourrez choisir une plage horaire pour venir faire l'inscription en présentiel. Voici les dates réservées pour chaque école :

30 janvier AM et 31 janvier AM : École du Chêne  
31 janvier PM et 1<sup>er</sup> février PM : École de la Berge

Si ces dates ne fonctionnent pas avec votre horaire, la secrétaire se fera un plaisir de cibler un autre moment avec vous.

\*Il est à noter que la période d'inscription pour les élèves de la maternelle 4 ans se prolongera jusqu'au 17 mars 2023.

## En cas de tempête

Pour être toujours bien informé en cas de tempête, vous pouvez vous abonner à la page Facebook de la CSSDN. Consultez régulièrement le site [csdn.qc.ca](http://csdn.qc.ca) qui publie toujours les fermetures : repérez le bandeau rouge à droite en page d'accueil !